Pour publication immédiate : 19/3/2015 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LES ASSOCIATIONS DU BARREAU DE L'ETAT DE NEW YORK ET DE LA VILLE DE NEW YORK ANNONCENT LEUR SOUTIEN AU PLAN DU GOUVERNEUR CUOMO ET DE L'ASSEMBLEE DE L'ETAT DE NEW YORK POUR UNE ENTIERE DIVULGATION DES REVENUS EXTERIEURS DES LEGISLATEURS

L'Association du barreau de la Ville de New York : « Nous pensons que la proposition établit un juste équilibre entre les paramètres de transparence et d'éthique d'une véritable relation avocat-client. »

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a effectué aujourd'hui la déclaration suivante en réponse à l'annonce du soutien des Associations du barreau de l'Etat de New York et de la Ville de New York à sa proposition d'exiger des législateurs d'Etat de divulguer entièrement tous les revenus extérieurs qu'ils perçoivent.

« Le fait est que les New Yorkais ne feront jamais confiance au gouvernement tant qu'ils ne sauront pas tout ce qui a trait à l'emploi extérieur et aux réformes sans précédent présentées par cette administration et c'est exactement ce que fera l'Assemblée de l'Etat de New York. La confirmation des Associations du barreau de l'Etat de New York et de la Ville de New York selon laquelle notre proposition n'entre pas en conflit avec le secret professionnel avocat-client élimine toute excuse pour que celle-ci ne soit pas une loi. »

« Ces organisations défendent les normes les plus élevées de leur profession, et leur soutien à cette proposition est grandement apprécié. J'ai hâte de travailler avec eux et mes collègues des deux chambres de la Législature pour faire adopter ces réformes et rétablir la confiance dans notre gouvernement d'Etat. »

<u>Déclaration de la Présidente de l'Association du barreau de la Ville de New York, Debra L. Raskin</u>

« Dans ce climat politique, il est particulièrement important que le public ait un haut niveau de confiance en ses élus. Le public devrait savoir que ses élus sont au gouvernement pour travailler dans l'intérêt du public, et non pour s'occuper de leurs propres intérêts. Un élément clé de la création de la confiance publique est la divulgation des revenus extérieurs. »

« En 2010, l'Association du barreau de la Ville de New York a publié un rapport [http://bit.ly/1FsJZYA] stipulant que les législateurs de l'Etat de New York devraient être contraints de divulguer les sources et montants de leurs revenus extérieurs – en particulier avec l'identité des clients payeurs – et de fournir une description des services rendus. Le rapport concluait qu'il n'existe pas de fondement pour exclure des avocats-législateurs de l'examen public auquel les législateurs devraient être tenus et qu'un système indépendant pouvait être développé, de façon à ce que les réclamations de confidentialité avocat-client puissent être approuvées dans les circonstances limitées où l'intérêt du public pour une divulgation est compensé par un intérêt du client pour le secret professionnel. »

« La loi sur la réforme de l'intégrité publique de 2011 (Public Integrity Reform Act) a permis de prendre les premières mesures dans cette direction, en établissant un régime limité pour la divulgation par les législateurs concernant leurs clients. Cependant, ce niveau de divulgation a été inadéquat, et n'offre pas d'occasion pour un examen comme le mérite le public. La proposition de loi au Budget Exécutif établirait le niveau de divulgation des revenus extérieurs envisagé dans le rapport du barreau de la Ville de 2010, et nous félicitons le Gouverneur pour mettre l'accent sur l'importance de cette question, et nous réjouissons de l'accord de l'Assemblée. Nous invitons la Législature à adopter intégralement la proposition des dispositions de divulgation des revenus extérieurs, afin de démontrer l'engagement de la Législature à renforcer la confiance du public dans notre gouvernement d'Etat. »

« Veuillez consulter une déclaration plus complète publiée par le barreau de la Ville aujourd'hui, traitant des propositions de divulgation du Budget et d'autres questions d'ordre éthique : http://bit.ly/1FC6SZp. »

Déclaration de l'Association du barreau de l'Etat de New York

« L'Association du barreau de l'Etat de New York croit en la transparence au gouvernement mais est également attentive à protéger les clients des avocats qui ont le droit d'avoir des informations privées, gardées confidentielles. Aucune proposition ne devrait être adoptée qui ne protège pas suffisamment la confidentialité du client.

« Nous soutenons la proposition du Gouverneur sur la divulgation, qui protège la confidentialité du client, parce qu'elle sert l'intérêt public en améliorant la divulgation financière tout en reconnaissant fondamentalement le droit essentiel des clients à éviter publiquement de révéler des sujets sensibles. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418